



zehnder

■ Corps de chauffe design ■ Ventilation de confort ■ Plafonds chauffants et rafraîchissants ■ Clean air solutions

Contrat d'entretien

pour appareils de ventilation tout confort de Zehnder

always the best climate

Contrats d'entretien Zehnder – simple, sûre et économique



Les appareils de ventilation tout confort Zehnder vous offrent jour après jour un bien-être personnel optimal. Ils sont toutefois soumis à des sollicitations intenses, avec plusieurs milliers de commutations et de variations de leurs performances. Même si les appareils Zehnder satisfont aux critères de qualité les plus stricts, on ne peut exclure l'usure de leurs composants mécaniques et électroniques ou la présence d'impuretés, malgré les filtres intégrés. Un contrat d'entretien permet de garantir la sécurité de l'installation et son hygiène. Une inspection régulière de l'installation vous assure le fonctionnement impeccable de celle-ci, augmente sa durée de vie et vous offre une réelle tranquillité d'esprit.

Avantages d'un nettoyage, d'un remplacement des filtres et d'un contrôle de l'hygiène réguliers

- Fonctionnement impeccable et durée de vie maximale de l'appareil
- Respect des exigences les plus strictes en matière d'hygiène grâce au remplacement régulier des filtres et au nettoyage interne complet de l'appareil de ventilation
- Fonctionnement écologique, économique et énergétiquement performant
- Identification précoce des problèmes d'hygiène
- Gratuité des composants de rechange et des petites pièces (selon le type de contrat souscrit)
- Identification précoce et information de la nécessité d'un nettoyage complet de l'appareil et du système de distribution d'air
- Un climat intérieur agréable à des coûts prévisibles

Des prestations sur mesure pour votre bien-être personnel

Les contrats d'entretien Zehnder s'adaptent à vos besoins. Choisissez votre variante préférée. Les prestations suivantes sont comprises dans les contrats d'entretien.

PREMIUM PLUS *	COMFORT PLUS **	LIGHT ***
<ul style="list-style-type: none"> • Opérations d'entretien et de contrôle régulières, réalisées par des professionnels • Couverture des frais de déplacement en cas de pannes et de réparations • Couverture des frais de main-d'œuvre en cas de pannes et de réparations • Service de dépannage / assistance • Remplacement des filtres des appareils • Rappel des instructions • Pièces de rechange comprises • Coûts pouvant être budgétés sur une base fixe annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Opérations d'entretien et de contrôle régulières, réalisées par des professionnels • Couverture des frais de déplacement en cas de pannes et de réparations • Couverture des frais de main-d'œuvre en cas de pannes et de réparations • Service de dépannage / assistance • Remplacement des filtres des appareils • Rappel des instructions 	<ul style="list-style-type: none"> • Opérations d'entretien et de contrôle régulières, réalisées par des professionnels • Service de dépannage / assistance • Remplacement des filtres des appareils • Rappel des instructions

Remarques:

* Le contrat Premium Plus peut être conclu pour des appareils Zehnder jusqu'à trois ans après la mise en service. Toutefois, si la mise en service n'a pas été effectuée par Zehnder et/ou si l'installation a plus de deux ans, un entretien unique et documenté sera obligatoirement réalisé par Zehnder avant la conclusion d'un contrat. Cet entretien unique est facturé en fonction du temps passé et ne fait pas partie d'un contrat d'entretien. La durée minimale du contrat Premium Plus est de trois ans. Par la suite, le contrat Premium Plus est reconduit tacitement à chaque fois pour une durée de 1 an jusqu'à son échéance. La durée totale de ce contrat est limitée à 10 ans maximum après sa conclusion. Ensuite, ce contrat sera automatiquement transformé en un contrat Comfort Plus. Le contrat Premium Plus peut être résilié par écrit au plus tôt à l'expiration de la durée minimale, en respectant un préavis de deux mois. Ce contrat Premium Plus peut ensuite être résilié par écrit tous les ans, à condition de respecter un préavis de deux mois, fin de mois. Tous les recours en garantie deviennent caduques à la résiliation du contrat.

** Le contrat Comfort Plus peut être conclu à tout moment pour des appareils Zehnder. Toutefois, si la mise en service n'a pas été effectuée par Zehnder et/ou si l'installation a plus de deux ans, un entretien unique et documenté sera obligatoirement réalisé par Zehnder avant la conclusion du contrat. Cet entretien unique est facturé en fonction du temps passé et ne fait pas partie du contrat. La durée minimale du contrat Comfort Plus est d'un an. Le contrat est ensuite reconduit tacitement à chaque fois pour une durée de 1 an, s'il n'a pas été résilié par écrit en respectant un préavis de deux mois, fin de mois.

*** Le contrat Light peut être conclu à tout moment pour des appareils Zehnder. Toutefois, si la mise en service n'a pas été effectuée par Zehnder et/ou si l'installation a plus de deux ans, un entretien unique et documenté sera obligatoirement réalisé par Zehnder avant la conclusion du contrat. Cet entretien unique est facturé en fonction du temps passé et ne fait pas partie d'un contrat d'entretien. La durée minimale du contrat Light est d'un an. Le contrat est ensuite reconduit tacitement à chaque fois pour une durée de 1 an, s'il n'a pas été résilié par écrit en respectant un préavis de deux mois, fin de mois.

Pour les immeubles collectifs et les lotissements dans lesquels la mise en service n'a pas été effectuée par Zehnder et/ou l'installation a plus de deux ans, un état des lieux facturé en fonction du temps passé sera réalisé par Zehnder avant la conclusion d'un contrat d'entretien. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller sur place et d'établir ensuite une offre en fonction du bien immobilier.

Aperçu des prestations contractuelles

Prestations au contrat	Premium Plus	Comfort Plus	Light
Appareils de ventilation de tout confort Zehnder ComfoAir Q 350 / Q 450 / Q 600 ainsi que Zehnder ComfoAir 180 / ComfoAir 200 / ComfoAir SL 220 / ComfoAir SL330 / ComfoAir 350			
Entretien annuel selon la check-list avec remplacement de filtres (1 set de filtres inclus)	X	X	X
Service de dépannage / assistance pendant les heures de bureau	X	X	X
Rappel des instructions	X	X	X
Couverture des frais de déplacement en cas de pannes / réparations	X	X	—
Couverture des frais de main-d'œuvre en cas de pannes / réparations	X	X	—
Pièces de rechange jusqu'à 10 ans ou selon disponibilité *	X	—	—
Coûts pouvant être budgétés sur une base fixe annuelle	X	—	—
Prix en CHF / an (hors TVA)	690.-	445.-	345.-

Les prix s'entendent lors de la conclusion d'un contrat d'entretien avec un appareil de ventilation tout confort. Pour les immeubles collectifs et les lotissements, nous proposons des contrats d'entretien en fonction du bien immobilier. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller.

* Zehnder garantit la disponibilité des pièces de rechange d'origine pendant une période de 10 ans à compter de la dernière date de vente de l'installation concernée, à l'exception des éléments contenant des composants électroniques. Pour les autres pièces de rechange, Zehnder garantit leur disponibilité tant qu'il est possible de se les procurer auprès du fabricant.

Description des prestations

Appareils de ventilation selon la check-list

- Ouverture et inspection visuelle de l'appareil
- Contrôle des pannes et des fonctions
- Remplacement des filtres de l'appareil et instruction, remise supplémentaire de lots de filtres selon les options supplémentaires
- Contrôle des prises d'air rejeté et d'air extérieur dans la mesure où il est possible d'y accéder sans moyen auxiliaire (plates-formes élévatrices, échelles, etc.)
- Contrôle et évaluation de l'hygiène de l'appareil de ventilation et du système de gaines et de distribution d'air
- Nettoyage interne complet de l'appareil de ventilation, y compris le nettoyage à sec de l'échangeur de chaleur
- État des lieux et information pour l'établissement d'une offre pour le nettoyage complet de l'appareil de ventilation et du système de distribution d'air après environ 5 à 7 ans de fonctionnement
- Remplacement des pièces de rechange et d'usure si nécessaire (pour le contrat Premium Plus, les frais sont inclus)

Prestations exclues

pour tous les contrats

- Dommages provoqués par un incendie, l'eau, la casse, le gel, des coupures de courant, la corrosion ou par l'utilisateur de l'appareil
- Utilisation incorrecte de l'installation par son utilisateur
- Mesures / adaptations ultérieures du débit d'air et modifications techniques
- Travaux d'entretien sur des batteries externes de préchauffage et de post-chauffage
- Remplacement / nettoyage des filtres des bouches d'admission et d'évacuation (filtres CLD) → Exception en cas de souscription à une option supplémentaire
- Nettoyage du système de distribution d'air, nettoyage complet ou spécial de l'appareil de ventilation (peut être / est offert séparément après environ 5 à 7 ans de fonctionnement)
- Contrôle et nettoyage des composants externes comme les batteries de post-chauffage et de préchauffage, les composants de ventilation comme VAV
- Test de fonctionnement et test intégral du dispositif de protection incendie
- Pas de service d'astreinte

Modules supplémentaires

Système d'évacuation d'air pour cuisines Zehnder ComfoHood

- Contrôle de fonctionnement général
- Contrôle du clapet à commutation et du volet anti-incendie à fusible dans la mesure où l'accès est garanti
- Contrôle et nettoyage du capteur d'air vicié de la hotte de cuisine, si monté

Prix en CHF / an (hors TVA)

CHF 40.-



Puits canadien géothermique Zehnder ComfoFond-L

- Vérification de l'installation avec un contrôle du fonctionnement de la pompe à refoulement
- Nettoyage de l'appareil
- Contrôle de la pression d'eau glycolée
- Remplacement des filtres du ComfoFond-L

Prix en CHF / an (hors TVA)

CHF 80.-



Dispositifs de rafraîchissement Zehnder Artic / Zehnder ComfoCool Q

Module complémentaire de traitement d'air Zehnder ComfoClima 24 / 36

- Contrôle de fonctionnement général
- Nettoyage de l'appareil

Prix en CHF / an (hors TVA)

CHF 80.-

* Le filtre n'est pas compris dans le prix, il figure en tant qu'option supplémentaire

Conditions générales

des contrats d'entretien Zehnder

1. Champ d'application

Ces dispositions générales s'appliquent par la signature du contrat d'entretien par le souscripteur et Zehnder. Par sa signature, le souscripteur confirme qu'il est autorisé à conclure le contrat d'entretien, et notamment qu'il dispose des éventuelles autorisations nécessaires du propriétaire de l'immeuble, dans la mesure où le souscripteur n'en est pas lui-même le propriétaire.

2. Prestations

Le souscripteur peut choisir entre plusieurs offres. Un contrat est conclu pour chaque appareil ou module supplémentaire. Les conditions décrites dans l'offre s'appliquent. Zehnder est en droit de modifier les conditions et les prestations à tout moment. Dans ce cas, Zehnder en informe préalablement le souscripteur. En cas de modifications importantes des prestations de Zehnder, le souscripteur peut exceptionnellement résilier le contrat avec Zehnder. Sauf opposition du souscripteur dans les 30 jours suivant l'annonce des modifications des prestations, le souscripteur déclare accepter les conditions modifiées.

3. Prestations fournies

Zehnder effectue les prestations une fois par an, à un intervalle d'environ 10 à 14 mois, conformément aux méthodes d'entretien reconnues. Pour ce faire, Zehnder tient compte des dispositions légales, des normes applicables et des indications de notre spécification produit. Sauf accord contraire dans la description des prestations, Zehnder assure les prestations du lundi au jeudi, de 7h30 à 12h et de 13h à 17h, le vendredi jusqu'à 16h30. Zehnder emploie des techniciens formés et fournit les outils et les appareils de mesure requis pour l'exécution des prestations décrites.

4. Prestations exclues

Les prestations suivantes ne sont pas comprises dans les packs d'entretien:

- travaux de maintenance pour cause de force majeure, de manipulation incorrecte ou inappropriée de la ou des installations par l'exploitant, de surcharge ou de vandalisme, d'exposition au feu, à l'eau, à la casse, au gel, à la corrosion, à l'humidité, de dommages dus à une surtension des lignes électriques, de dommages provoqués par l'utilisateur de l'appareil ou par des coupures de courant ou des modifications du bâtiment;
- améliorations techniques, élimination de points faibles ou modifications de l'installation, même lorsqu'elles sont requises en raison de nouvelles directives ou recommandées ou imposées par les autorités de surveillance compétentes;
- travaux de maintenance sur l'alimentation électrique;
- traitement de surface d'éléments de l'installation;
- modification ou modernisation de l'installation;
- mesures / adaptations ultérieures du débit d'air et modifications techniques;
- travaux d'entretien sur des batteries externes de préchauffage et de post-chauffage;
- remplacement / nettoyage des filtres des bouches d'admission et d'évacuation (filtres CLD), sauf dans le cadre des options supplémentaires selon l'offre;
- nettoyage du système de gaines et de distribution d'air ou nettoyages spéciaux sur l'appareil;
- contrôle du rendement de l'installation;
- Zehnder n'a pas d'assistance 24 h/24 ou de service d'astreinte pour les appareils de ventilation tout confort;
- tous les travaux en cas d'accès à l'installation ou à l'appareil non garanti pour Zehnder.

5. Droits de propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle sur l'installation, y compris ceux sur le logiciel de commande permettant le fonctionnement de routine, l'entretien et les réparations, sont la propriété de Zehnder. Zehnder a le droit de mettre à jour le logiciel de commande. Cela comprend l'élimination de défauts ainsi que de légères améliorations. Zehnder est en droit d'installer des appareils et / ou des logiciels supplémentaires et de les relier aux appareils de service Zehnder (si cela est approprié) pour améliorer la fonctionnalité du logiciel de commande installé. Les appareils supplémentaires et / ou un système de télésurveillance (dans la mesure où ils sont fournis par Zehnder) et / ou les logiciels supplémentaires restent la propriété de Zehnder et peuvent être à nouveau désactivés ou retirés à la fin du contrat d'entretien. Zehnder est en droit d'installer un système de télésurveillance lui permettant d'accéder au logiciel de commande (à des fins de téléchargement, d'utilisation et de mise à jour des données), de se procurer des informations d'interface et d'accéder aux protocoles.

6. Protection des données

Dans le cadre de l'entretien, Zehnder peut traiter les données personnelles (p. ex. nom, adresse, numéro de téléphone, e-mail, utilisation des offres de Zehnder, données d'utilisation de l'appareil de ventilation de Zehnder, etc.) du souscripteur conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données. En signant ce contrat d'entretien, le souscripteur accepte le traitement de ces données personnelles.

Dans la mesure où Zehnder traite des données personnelles d'autres personnes par la fourniture de prestations (p. ex. locataires), le souscripteur s'engage à veiller à ce que les personnes concernées soient informées du traitement des données par Zehnder et, si nécessaire, à obtenir les consentements correspondants. Zehnder peut à tout moment exiger du souscripteur la remise des justificatifs correspondants.

7. Obligations du souscripteur

Le souscripteur accorde à Zehnder l'accès à toutes les parties de la ou des installations pour exécuter les prestations aux horaires de travail convenus. Le souscripteur informe Zehnder en temps voulu, 3 jours avant la date d'exécution, du démantèlement, de la destruction ou de l'arrêt prolongé de l'installation, sachant que dans ce dernier cas des mesures contre les dommages liés à un arrêt sont recommandées. Si l'exécution ne peut pas être effectuée sans que Zehnder en soit responsable et sans que le souscripteur en soit informé en temps voulu, un montant de CHF 155.- sera facturé pour les frais de déplacement occasionnés. De plus, le partenaire contractuel informe immédiatement Zehnder des dommages dont il a connaissance ainsi que des modifications des conditions de fonctionnement. Le souscripteur est responsable d'éventuelles installations tierces.

En cas de changement de propriétaire de l'immeuble dans lequel l'appareil de ventilation Zehnder est installé (p. ex. vente), le souscripteur s'engage à transférer tous les droits et obligations découlant du présent contrat à son successeur légal. En cas de changement de propriétaire, Zehnder peut, à sa libre appréciation, résilier le contrat pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de deux mois, et exiger des frais pour sa résiliation anticipée.

Si Zehnder ne résilie pas le contrat en cas de changement de propriétaire, le souscripteur reste engagé jusqu'à la fin de la durée minimale. En cas de transfert du contrat à un nouveau propriétaire, le partenaire contractuel reste solidairement responsable avec le nouveau partenaire contractuel de toutes les créances de Zehnder découlant du présent contrat pendant les 3 mois qui suivent le transfert.

8. Prix de l'entretien

a) Accord de paiement

Le prix de l'entretien comprend les prestations décrites au contrat, y compris les temps et les frais de déplacement. Les frais contractuels doivent être acquittés à l'avance pour une période d'un an. Toutes les créances de Zehnder envers le souscripteur doivent être payées intégralement dans les 30 jours qui suivent la facturation. En cas de retard de paiement, Zehnder est en droit de suspendre les prestations et de percevoir des frais de rappel auprès du souscripteur.

b) Ajustement du prix de l'entretien

Le montant du contrat correspond aux coûts en vigueur lors de la conclusion du contrat. Zehnder est en droit de procéder à des ajustements de prix après la conclusion du contrat, notamment en cas d'augmentation des coûts pour Zehnder elle-même. Si le souscripteur s'oppose à un ajustement ultérieur des prix dans les 30 jours qui suivent son annonce par Zehnder, il dispose d'un droit de résiliation extraordinaire. Passé ce délai, l'ajustement des prix est considérée comme accepté par le souscripteur.

Le souscripteur supporte les taxes et les frais liés au présent contrat.

9. Responsabilité

La responsabilité de Zehnder est exclue dans la mesure autorisée par la loi. Zehnder décline toute responsabilité si le souscripteur, son représentant ou des tiers effectuent des travaux de quelque nature que ce soit sur la ou les installations mentionnées sans autorisation préalable de Zehnder. Pour garantir à nouveau la sécurité et le fonctionnement de l'installation après une intervention de ce type, Zehnder peut effectuer une analyse de son état aux frais du souscripteur. Zehnder ne saurait être tenue pour responsable des pannes, fluctuations ou modifications affectant le fonctionnement de l'installation, indépendamment de leur cause.

10. Défauts

Zehnder accorde, en lieu et place de la garantie légale, une garantie limitée sur les travaux exécutés conformément au présent contrat, à condition que le souscripteur communique à Zehnder les éventuels défauts dans les dix jours suivant leur découverte ou au plus tard six mois après la dernière prestation de service de Zehnder. Zehnder décide librement de la manière de remédier aux défauts. La garantie se limite aux travaux exécutés par Zehnder. Sont exclues de cette garantie les pertes de prestations et autres qui sont dues à l'usure normale ou à des défauts préexistants ou qui surviennent pendant le retard de paiement du souscripteur jusqu'au paiement intégral de toutes les créances en souffrance dues à Zehnder. La garantie ne s'applique pas dans tous les cas où le souscripteur fait exécuter des travaux sur l'appareil par des tiers ou si, au moment de la notification d'un défaut par le partenaire contractuel, le contrat d'entretien n'est plus valide. Par ailleurs, la garantie légale pour les défauts est explicitement exclue.

11. Durée du contrat

a) Durée minimale du contrat selon la variante de contrat choisie

- La durée minimale du contrat Premium Plus est de 3 ans
- La durée minimale du contrat Comfort Plus est de 1 an
- La durée minimale du contrat Light est d'un an

b) Prolongation

Tous les contrats d'entretien sont reconduits tacitement d'année en année, sauf si le client s'est opposé par écrit à cette prolongation en respectant un préavis de deux mois.

12. Dispositions finales

a) Pas de cession

Sauf dans les cas prévus au point 7 des présentes conditions, le souscripteur n'est pas autorisé à céder le contrat à un tiers sans l'accord de Zehnder.

b) Droit applicable

La conclusion du présent contrat remplace tout accord antérieur. Seul le droit suisse s'applique à ce contrat.

c) For juridique

Le for juridique pour les litiges en rapport avec le présent contrat, y compris sa validité, est Gränichen. Zehnder est également en droit d'intenter une action au domicile du souscripteur.

Contrat d'entretien

pour appareil de ventilation tout confort de Zehnder

Propriétaire / gestion (à remplir par le souscripteur/demandeur)

Propriétaire / gestion

Nom / prénom

Rue / numéro

Code postal / ville

Mobile / numéro de téléphone

E-Mail

Site de l'installation (à ne remplir que si l'adresse diffère de celle indiquée ci-dessus)

Interlocuteur sur place: Nom / prénom

Rue / numéro

Code postal / ville

Mobile / numéro de téléphone

E-Mail

Type d'appareil

Numéro de série

Mise en service réalisée par Zehnder autre entreprise

Date de mise en service

Description des prestations / Votre choix de contrat

Contrat d'entretien Premium Plus

Prestation suppl. Artic / ComfoCool Q / ComfoClima 24/36

Contrat d'entretien Comfort Plus

Prestation suppl. ComfoFond-L

Contrat d'entretien Light

Prestation suppl. ComfoHood

(à remplir par Zehnder et à retourner au souscripteur / demandeur avec confirmation)

N° de client

N° d'ordre

N° de contrat

N° d'entretien

N° de projet

Équipement

Date d'entrée en vigueur du contrat

Les conditions générales des contrats d'entretien Zehnder font partie intégrante de ce contrat d'entretien.
Le souscripteur confirme avoir reçu et lu les conditions générales des contrats d'entretien Zehnder.

Lieu / date

Signature du souscripteur / demandeur

Gränichen, date

Signature de Zehnder

À réception de ce formulaire, nous vous enverrons la confirmation du contrat.
En vous remerciant de votre confiance.

Visa du collaborateur Zehnder

Options supplémentaires

Sélectionnez l'option de filtres d'appareils supplémentaires. Nous nous ferons un plaisir de discuter avec vous des avantages des paires de filtres supplémentaires. Notre technicien vous apporte l'option choisie directement chez vous le jour de l'entretien.

Filtres d'appareils	1 paire	2 paires	Prix / paire*
Zehnder ComfoAir 150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF 42.50
Zehnder ComfoAir 150 flat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF 42.50
Zehnder ComfoAir 180	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF 40.25
Zehnder ComfoAir 200	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF 42.55
Zehnder ComfoAir SL 220	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF 37.00
Zehnder ComfoAir SL 330	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF 44.00
Zehnder ComfoAir 350 / 550	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF 49.05
Zehnder ComfoAir 500	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF 53.00
Zehnder ComfoAir Q 350 / Q 450 / Q 600	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF 42.35

Filtres de remplacement pour boîtier de filtre

Filtre à poches F7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF 73.50
Filtre à poches F7 avec support métallique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF 93.10
Filtre à poches F9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF 90.10
Filtre à charbon actif F7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF 266.30

Filtres pour Zehnder ComfoFond-L

G4 Zehnder ComfoFond-L 500	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF 57.00
G4 Zehnder ComfoFond-L pour Zehnder ComfoBox	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF 28.00
G4 Zehnder ComfoFond-L pour Zehnder ComfoAir Q	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF 53.80

Filtres de la bouche d'extraction d'air

	10 pcs.	Preis / VE *
Filtre CLD blanc	<input type="checkbox"/>	CHF 49.00
Filtre CLD noir	<input type="checkbox"/>	CHF 49.00
Bouche d'extraction d'air 100, G3	<input type="checkbox"/>	CHF 26.45
Bouche d'extraction d'air 125, G3	<input type="checkbox"/>	CHF 27.45

Remplacer le filtre de la bouche d'extraction d'air le jour de l'entretien **

	filtre non compris	Forfait *
Temps nécessaire pour remplacer le filtre CLD	<input type="checkbox"/>	CHF 89.00

Lieu/date

Signature

* Tous les prix sont hors TVA

** Zehnder décline toute responsabilité pour les dommages pouvant être occasionnés lors du démontage des grilles CLD. Les filtres CLD peuvent être remplacés en cas de hauteurs de pièce allant jusqu'à 3,5 mètres. Le client fournit à cet effet une échelle au technicien. À des hauteurs supérieures à 3,5 mètres, l'exploitant est lui-même responsable du remplacement des filtres CLD.